



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 15 octobre 2018, à 20h00 à l'hôtel de ville de Boucherville, 500, rue de la Rivière-aux-Pins. Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

SONT PRÉSENTS :

M. Jean Martel, maire

M^{me} Isabelle Bleau, conseillère

M^{me} Josée Bissonnette, conseillère

M^{me} Anne Barabé, conseillère

M. François Desmarais, conseiller

M^{me} Magalie Queval, conseillère

M^{me} Jacqueline Boubane, conseillère

M^{me} Lise Roy, conseillère

EST ABSENT :

M. Raouf Absi, conseiller

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M^{me} Marie-Pier Lamarche, greffière

M. Roger Maisonneuve, directeur général

Ouverture de la séance et moment de réflexion

... Après un moment de réflexion, monsieur le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

Période de questions

La parole est accordée au public.

M. Langis Laroche :

- Litige du 244, de la Saudrays.

Claude St-Jarre :

- Félicitations Mme la députée Nathalie Roy;
- Gouvernement de proximité et participation citoyenne;
- Règlement sur le cannabis;
- Comité de la participation citoyenne;
- Interdiction du glyphosphate;
- Mégots de cigarettes;
- Plan sur l'eau de la CMM.

À moins d'indications à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la loi sur les cités et villes(RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

181015-1

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que déjà soumis en ajoutant le point. 12.5 Participation - Agora métropolitaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181015-2

Approbation du procès-verbal du 17 septembre 2018

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2018 tenue par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181015-3

Avis de motion pour des travaux d'agrandissement de l'entrepôt des Travaux publics - phase 3

Mme la conseillère Lise Roy donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement ordonnant des travaux pour l'agrandissement de l'entrepôt des Travaux publics - phase 3 et décrétant, à ces fins, un emprunt.

181015-4

Avis de motion - règlement de PIIA numéro BO2004-04 afin d'intégrer un critère concernant un coefficient d'emprise au sol maximal pour les nouvelles constructions sur le boulevard Marie-Victorin

Madame la conseillère Isabelle Bleau donne de nouveau un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant les dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro BO2004-04 afin d'intégrer au chapitre 7 applicable aux nouvelles constructions résidentielles sur un emplacement vacant un critère

d'analyse concernant l'implantation. Le critère d'analyse favorisera l'implantation d'un nouveau bâtiment principal sur le boulevard Marie-Victorin ayant un coefficient d'emprise au sol inférieur à 20 %.

181015-5 **Avis de motion - Règlement décrétant de nouveau une augmentation de 500 000 \$ du fonds de roulement (2018-104-3)**

Mme la conseillère Lise Roy donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement décrétant de nouveau une augmentation de 500 000 \$ du fonds de roulement.

181015-6 **Dépôt du projet de règlement 2018-104-03**

Mme la conseillère Lise Roy dépose le projet de règlement 2018-104-3 décrétant de nouveau une augmentation de 500 000 \$ du fonds de roulement.

181015-7 **Dépôt du projet de règlement 2018-286**

Mme la conseillère Lise Roy dépose le projet de règlement 2018-286 ordonnant l'exécution de travaux pour l'agrandissement de l'entrepôt des travaux publics phase 3 et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 574 973 \$.

181015-8 **Demandes de PIIA présentées au CCU du 26 septembre 2018**

Il est proposé d'entériner les recommandations U2018-148, U2018-149, U2018-153, U2018-154 et U2018-155 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 26 septembre 2018 et d'approuver :

- Partiellement, la demande de PIIA numéro 2018-70219 pour autoriser la rénovation des façades de l'immeuble situé au 1155, rue Nobel, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-148;
- La demande de PIIA numéro 2018-70222 pour autoriser l'aménagement d'un stationnement incitatif situé au 260, boulevard De Montarville, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-149;
- La demande de PIIA numéro 2018-70226 pour autoriser l'aménagement d'une terrasse, d'une pergola existante et permettre l'installation d'un auvent rétractable sur la propriété située au 1024, rue Charcot, le tout en considérant le préambule et

les conditions apparaissant à la recommandation U2018-153;

- La recommandation U2018-154 de report de la demande de PIIA numéro 2018-70199 pour la propriété située au 1100, rue du Perche;
- Partiellement et conditionnellement, la demande de PIIA numéro 2018-70181 pour autoriser des modifications à l'aménagement paysager d'un immeuble situé au 1030, rue Lionel-Daunais, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-155;
- La demande de PIIA numéro 2018-70182 est reportée;
- La demande de PIIA numéro 2018-70183 est reportée;
- La demande de PIIA numéro 2018-70228 est reportée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181015-9

Demandes site du patrimoine du CCU du 26 septembre 2018

Il est proposé d'entériner les recommandations U2018-159 et U2018-160 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 26 septembre 2018 et d'approuver :

1. La demande numéro 2018-70117 pour autoriser la construction de nouvelles fondations d'un immeuble situé au 31, rue Guérin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-159 du CCU;
2. La demande numéro 2018-70218 pour autoriser le remplacement de la porte avant et certaines fenêtres sur le bâtiment principal situé au 49, rue Pierre-Boucher, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-160 du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181015-10

Demande de solution de rechange présentée au comité d'examen technique du 20 septembre 2018

Il est proposé d'entériner la recommandation SR2018-01, présentée par le comité d'examen technique - solution de rechange, lors de la réunion du 20 septembre 2018 concernant la conformité de l'issue extérieure au logement de l'étage d'un triplex situé au 65, rue De Saint-Pierre, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation SR2018-01, et selon les documents suivants :

- Plans d'architecture et d'implantation, préparés par Yvon Charlebois, technologue en architecture, datés du 30 août 2018 et déposés le 5 septembre 2018;
- Formulaire de demande de solution de rechange, complété par Yvon Charlebois, technologue en architecture, déposé le 11 septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181015-11

Modification de la résolution 161212-29 - 534 Sainte-Marguerite

CONSIDÉRANT la résolution 161212-29.

Il est proposé de modifier la résolution 161212-29 afin de retirer les conditions exigeant que des plantations cachent les murs intimités visibles de la rue et que soit dissimulé l'appareil de climatisation par un aménagement arbustif. L'appareil de climatisation devra être dissimulé par un mur-écran.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181015-12

Procès-verbal de la Commission de la vie communautaire, de la culture et des sports - réunion du 26 septembre 2018.

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel 2018-1223 préparé par la Direction des saines habitudes de vie, des sports et des équipements sportifs daté du 1^{er} octobre 2018.

Il est proposé que le conseil municipal prenne acte du procès-verbal de la Commission de la vie communautaire, de la culture et des sports, réunion du 26 septembre 2018 et approuve les recommandations suivantes:

1. La recommandation 2018-56 à l'effet de procéder à la mise à jour de la politique familiale et de mandater monsieur Michel Leclerc, chef de service de la vie communautaire et de la participation citoyenne afin de déposer une demande de soutien à présenter au ministère de la Famille pour la mise à jour de ladite politique;
2. La recommandation 2018-57 à l'effet de remettre au Comité d'entraide une somme de 10 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est proposé:

1. D'autoriser Mme Berthe Laliberté, membre du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Boucherville, à participer au Colloque La participation citoyenne au service de l'aménagement durable, le 3 novembre 2018 à Saint-Jean-sur-Richelieu;
2. D'autoriser le remboursement des dépenses de kilométrage ainsi encourues sur présentation des pièces justificatives et le tout selon les règles et Loi applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Jean Martel invite les citoyens intéressés à se faire entendre sur les demandes de dérogations mineures.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2018-70210;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2018-151;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du 25 septembre 2018 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet.

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure n° 2018-70210, à l'égard de l'immeuble situé au 65, rue De Vaudreuil, sur les lots 5 174 883, 5 174 881, 5 174 878 et 2 274 771 du cadastre du Québec, déposée le 14 août 2018 qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour :

- Permettre la présence d'une clôture en mailles de chaîne d'une hauteur de 2,20 mètres maximum sans égard au niveau moyen du sol, en marge de recul et cour en avant;
- Permettre la présence des abris à clôture d'une hauteur de 2,30 mètres maximum sans égard au niveau moyen du sol en cour en avant.

Le tout selon la recommandation U2018-151 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivant :

- Lettre de demande de dérogation mineure, signée par Yvon Girard, directeur entretien bâtiment et construction pour le Groupe Robert, déposée le 27 août 2018;
- Plans A050, A051, A052 et A053, signés et scellés par Denis Favreau, architecte, déposés 27 août 2018;
- Certificat de localisation, minute 6046, signé et scellé par Jean-Guy Gonthier, arpenteur-géomètre, déposé le 27 août 2018;
- Plans d'aménagement paysager, 1 de à 3 de 3, signés et scellés par Richard Belisle, déposés le 11 août 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181015-15

**Demande de dérogation mineure no 2018-70211 :
stationnement et aménagement de l'emplacement**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2018-70211;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2018-152;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du 25 septembre 2018 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet.

Il est proposé d'accepter partiellement la demande de dérogation mineure n° 2018-70211, à l'égard de l'immeuble situé au 65, rue De Vaudreuil, sur les lots 5 174 883, 5 174 881, 5 174 878 et 2 274 771 du cadastre du Québec, déposée le 14 août 2018, qui aura pour effet d'accorder une dérogation afin de :

- Permettre la présence d'une aire de stationnement partiellement en gravier en cour avant et marge de recul (non pavée et non pourvue complètement de bordures de béton);
- Permettre d'éliminer l'exigence de planter des arbres dans la bande aménagée comprise entre l'aire de stationnement et l'emprise de rue du cul-de-sac le plus au sud de l'emplacement (rue de Vaudreuil);
- Permettre d'éliminer l'exigence de planter des arbres dans la bande aménagée comprise entre l'aire de stationnement et l'emprise de rue du cul-de-sac le plus au nord de l'emplacement (rue de Vaudreuil) uniquement pour les sections grevées d'une servitude en faveur d'Hydro-Québec.

Le tout selon la recommandation U2018-152 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivant :

- Lettre de demande de dérogation mineure, signée par Yvon Girard, directeur entretien bâtiment et construction pour le Groupe Robert, déposée le 27 août 2018;
- Plans A050, A051, A052 et A053, signés et scellés par Denis Favreau, architecte, déposés 27 août 2018;
- Certificat de localisation, minute 6046, signé et scellé par Jean-Guy Gonthier, arpenteur-géomètre, déposé le 27 août 2018;
- Plans d'aménagement paysager, 1 de à 3 de 3, signés et scellés par Richard Belisle, déposés le 11 août 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181015-16

**Demande de dérogation mineure no 2018-70213 :
clôture et tourniquet en cour avant**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2018-70213;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2018-150;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du 25 septembre 2018 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet.

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure n°2018-70213, à l'égard de l'immeuble situé au 20, boulevard Marie-Victorin, sur le lot 2 274 784 du cadastre du Québec, déposée le 14 août 2018, qui aura pour effet d'accorder une dérogation afin de :

- Permettre la présence d'une clôture d'une hauteur maximale de 2,30 mètres en cour avant sans égard au niveau moyen du sol;
- Permettre la présence du tourniquet de contrôle d'accès existant en cour avant.

Le tout selon la recommandation U2018-150 du CCU.

Tel que présenté dans le plan d'implantation, préparé par Jean-Guy Gonthier, arpenteur-géomètre, minute 6053, daté du 27 août 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est proposé:

1. D'approuver le rapport d'effectifs pour la période de septembre 2018 préparé par la directrice des ressources humaines de la ville et daté du 4 octobre 2018;
2. De féliciter Mme Christine Dubeau, technicienne en documentation à la Direction des loisirs, des arts et de la culture, de la vie communautaire et de la participation citoyenne - section bibliothèque pour ses 30 années à l'emploi de la Ville de Boucherville;
3. De féliciter M. François Dinelle, technicien en urbanisme à la Direction de l'urbanisme et de l'environnement pour ses 40 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est proposé :

- D'abolir le poste de chef de division, revenus et taxation (classe 4 - cadre) - Josée Brassard;
- De créer le poste de chef de service, approvisionnements (classe 5 - cadre) et y nommer Madame Josée Brassard, conformément aux conditions de travail prévues au protocole des conditions de travail du personnel cadre;
- De transférer sous la responsabilité du chef de service, planification financière, revenus et assistant-trésorier, les postes de technicien taxation, commis finances, commis finances sénior et commis à l'encaissement et aux taxes;
- D'ingérer les postes d'acheteur et de préposé aux approvisionnements de l'ancienne Direction des travaux publics et des approvisionnements, sous la responsabilité du chef de service, approvisionnements;

En conséquence de ce qui précède,

- De modifier la désignation du directeur pour : « directeur des finances, des approvisionnements et trésorier » et de la Direction pour : « Direction des finances et des approvisionnements »;
- D'approuver l'organigramme ainsi révisé de la Direction des finances et des approvisionnements, lequel inclut également le changement de désignation;

- D'autoriser la Direction des ressources humaines à procéder à la mise en place des nouvelles structures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181015-19

Révision de la structure de la Direction des travaux publics et des approvisionnements pour devenir la Direction des travaux publics

Il est proposé :

- D'abolir le poste d'adjoint, support à l'administration et achats (classe 6 - cadre) - Nelson Lainey;
- De créer le poste d'adjoint, support à l'administration et aux opérations (classe 5 - cadre) et y nommer Monsieur Nelson Lainey, conformément aux conditions de travail prévues au protocole des conditions de travail du personnel cadre;
- De transférer sous la responsabilité de l'adjoint, support à l'administration et aux opérations, les postes de technicien en génie municipal, technicien en génie du bâtiment et préposé;
- De transférer le poste d'acheteur à la Direction des finances;
- De transférer le poste de préposé aux approvisionnements à la Direction des finances;

En conséquence de ce qui précède,

- De modifier la désignation de la directrice pour : « directrice des travaux publics », et de la Direction pour : « Direction des travaux publics »;
- D'approuver l'organigramme ainsi révisé de la Direction des travaux publics, lequel inclut également le changement de désignation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181015-20

Listes de chèques

Il est proposé :

1. D'approuver les listes de chèques suivantes préparées par la Direction des finances de la Ville soit :
 - Liste de chèques numéros 183251 à 183348 inclusivement;
 - Liste de chèques numéros 183349 à 183484 inclusivement;
 - Liste de chèques numéros 183485 à 183640 inclusivement;

- Liste de chèques numéros 183641 à 183724 inclusivement.
2. D'approuver les paiements électroniques suivants:
- Paiements électroniques S-10765 à S-10816;
 - Paiements électroniques S-10817 à S-10863;
 - Paiements électroniques S-10864 à S-10897;
 - Paiements électroniques S-10898 à S-10945.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181015-21

Listes de virements budgétaires

Il est proposé:

1. D'approuver les listes détaillées des virements budgétaires suivantes:

Liste détaillée des virements budgétaires 2018

au 10 octobre 2018

Écritures 4768 à 4779

2. D'autoriser la Direction des finances de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181015-22

Dépôt du rapport prévu au règlement de délégation 2007-73

Le conseil municipal prend acte du dépôt des rapports indiquant les dépenses effectuées pour les services professionnels par les différents directeurs de direction et ce, pour la période comprise entre le 1^{er} et le 30 septembre 2018, le tout conformément à l'article 8 du règlement de délégation numéro 2007-73 et ses amendements.

181015-23

Fermeture de projets en cours relatifs à l'exercice se terminant au 31 décembre 2018

CONSIDÉRANT la terminaison ou le report des travaux de chacun des projets de dépenses d'investissements ci-bas mentionnés,

CONSIDÉRANT qu'un financement non requis de 1 276 000 \$ provient des activités de fonctionnement de 2018;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2018-1193 préparé par

la Direction des finances.

Il est proposé d'approuver la fermeture des projets de dépenses d'investissements suivants:

2018-241 Écran antibruit sur la 132 secteur rue Jean-De-Lafond (reporté)
625 000 \$

2014-042 Aménagement d'un trottoir suite aux travaux du viaduc
Montarville; 400 000 \$

2014-038 Scellement de fissures pour les rues; 120 000 \$

2014-047 Éclairage de rue LED sur le territoire; 106 000 \$

2014-123 Module d'entretien préventif pour les bâtiments; 25 000 \$

Il est proposé de fermer ces projets de dépenses d'investissements pour un montant total de 1 276 000 \$ relatifs à l'exercice se terminant au 31 décembre 2018;

Il est proposé de procéder aux écritures comptables requises pour fermer chaque projet;

Il est proposé de retourner les financements non requis à leurs sources d'origine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181015-24

Modification de la résolution 161212-41 modifiant les conditions de travail du directeur des finances

CONSIDÉRANT la résolution 161212-41.

Il est proposé de modifier la résolution 161212-41 prévoyant le versement d'un montant équivalent à 11.9 % du salaire régulier du directeur des finances afin de modifier la date de fin de la prise d'effet de la période de couverture pour le 31 décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181015-25

Fermeture des projets en cours de 2014, 2015, 2016 et 2017

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2018-1193 préparé par la Direction des finances.

Il est proposé:

1. D'approuver la fermeture des projets de dépenses et d'investissement de 2014, 2015, 2016 et 2017 tel qu'identifiés sur la liste soumise par le trésorier. Cette fermeture est effectuée en date du 30 septembre 2018;
2. D'autoriser le trésorier à procéder aux écritures comptables requises afin de finaliser le financement de chaque projet et

retourner les fonds excédentaires à leurs sources d'origine, tel que décrit à ladite liste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181015-26

Reconduction du mandat d'auditeur indépendant pour les états financiers de la Ville de Boucherville pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2018-1221 préparé par la Direction des finances.

Il est proposé de reconduire le mandat d'auditeur indépendant pour les états financiers de la Ville de Boucherville pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018 à Deloitte S.E.N.C.R.L./S.R.L. pour un montant maximum de 30 065,96 \$, toutes taxes incluses pour une première année de reconduction tel que stipulé à l'appel d'offres du Cahier des charges administratives particulières de la soumission SI-17-37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181015-27

Dépôt de la programmation des travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018

ATTENDU QUE la Ville de Boucherville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;

ATTENDU QUE la Ville de Boucherville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé :

1. La Ville de Boucherville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
2. La Ville de Boucherville s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

3. La Ville de Boucherville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
4. La Ville de Boucherville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
5. La Ville de Boucherville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
6. La Ville de Boucherville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181015-28

Règlement hors cour - dossier 505-17-009081-169

CONSIDÉRANT le règlement hors cour intervenu dans le dossier 505-17-009081-169.

Il est proposé d'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer le reçu quittance et la transaction et quittance mutuelle et réciproque ainsi que tout autre document requis afin de donner effet à ce règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181015-29

Adjudication d'un contrat pour la construction d'un nouveau branchement d'eau potable au 556, rue de Mortagne (C-18-14-K)

CONSIDÉRANT le contrat pour la construction d'un nouveau branchement d'eau potable au 556, rue de Mortagne;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2018-1225 préparé par la Direction du génie daté du 01 octobre 2018 sur le sujet.

Il est proposé:

1. D'adjuger le contrat pour la construction d'un nouveau branchement d'eau potable au 556, rue de Mortagne à Excavation Civilpro inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant total de 39 838,84 \$, taxes incluses, le tout selon les

clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-18-14-K, le tout conditionnel à la réception du paiement de la directive de branchement par le résident;

2. D'autoriser un virement budgétaire haussant les revenus et les dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181015-30

Reconduction du contrat pour l'entretien ménager du Centre Administratif Clovis-Langlois (SP-16-26)

CONSIDÉRANT le contrat pour l'entretien ménager du Centre Administratif Clovis-Langlois;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2018-1232 préparé par la Direction des travaux publics et des approvisionnements datée du 5 octobre 2018 sur le sujet.

Il est proposé de reconduire pour une dernière année, le contrat SP-16-26 pour l'entretien ménager du Centre Administratif Clovis-Langlois, à UNIVAP inc., pour un montant total de 36 631,04 \$, taxes incluses, le tout en conformité avec l'article 16 du cahier des charges administratives particulières de la soumission SP-16-26, conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181015-31

Reconduction du contrat pour les travaux d'arboriculture d'élagage et d'abattage sur le territoire de la Ville de Boucherville (SP-17-43)

CONSIDÉRANT le contrat pour les travaux d'arboriculture, d'élagage et d'abattage sur le territoire de la Ville de Boucherville;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2018-1230 préparé par la Direction des travaux publics et des approvisionnements datée du 5 octobre 2018.

Il est proposé de reconduire, le contrat SP-17-43, pour les travaux d'arboriculture, d'élagage et d'abattage sur le territoire de la Ville de Boucherville à PAYSAGISTE ROGER MARTEL inc., pour un montant de 122 896,78 \$ taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévues aux devis et la soumission, conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181015-32

Reconduction du contrat pour les travaux d'entretien et de réparation du réseau d'éclairage des rues, des parcs, des terrains sportifs (SP-17-45)

CONSIDÉRANT le contrat pour les travaux d'entretien et de réparation du réseau d'éclairage des rues, des parcs, des terrains sportifs;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2018-1228 préparé par la direction des travaux publics et des approvisionnements datée du 5 octobre 2018 sur le sujet.

Il est proposé de reconduire pour une première année, le contrat SP-17-45, pour les travaux d'entretien et de réparation du réseau d'éclairage des rues, des parcs, des terrains sportifs à GROUPE DR ÉLECTRIQUE inc., pour un montant de 159 999,21 \$ taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévues aux devis et la soumission, conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181015-33

Reconduction du contrat pour la mise à l'eau et la sortie de quatre (4) quais en bordure du fleuve Saint-Laurent (SP-18-08)

CONSIDÉRANT le contrat pour la mise à l'eau de quatre (4) quais en bordure du fleuve Saint-Laurent ;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2018-1227 préparé par la direction des travaux publics et des approvisionnements datée du 5 octobre 2018.

Il est proposé de reconduire pour une première année, le contrat SP-18-08 pour la mise à l'eau et sortie de quatre (4) quais en bordure du fleuve Saint-Laurent à Poralu Marine Inc., pour un montant de 42 828,19 \$ taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévues au devis et la soumission, conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181015-34

Reconduction du contrat pour les travaux de réparation de services d'eau potable par excavation pneumatique (SI-17-46)

CONSIDÉRANT le contrat pour les travaux de réparation de services d'eau potable par excavation pneumatique ;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2018-1229 préparé par la Direction des travaux publics et des approvisionnements datée du

5 octobre 2018 sur le sujet.

Il est proposé de reconduire le contrat SI-17-46, pour les travaux de réparation de services d'eau potable par excavation pneumatique à 9083-0126 Qc inc. CREUSAGE R.L., pour un montant de 38 976,53 \$ taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévues aux devis et la soumission, conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181015-35

Adjudication du contrat pour l'achat d'un chargeur articulé à trottoir et remorque, année 2018 ou plus récent (SP-18-24)

CONSIDÉRANT le contrat pour l'achat d'un chargeur articulé à trottoir, année 2018 ou plus récent ;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2018-1233 préparé par la Direction des travaux publics et des approvisionnements datée du 11 octobre 2018 sur le sujet.

Il est proposé:

1. D'adjuger, le contrat SP-18-24, pour l'achat d'un chargeur articulé à trottoir et remorque année 2018 ou plus récent à ÉQUIPEMENT ROBERT Inc., pour un montant de 232 770.34 \$ taxes incluses pour le chargeur et une remorque, le tout selon les termes, clauses et conditions prévues aux devis et la soumission;
2. Que le conseil autorise pour pourvoir à cette dépense un emprunt de 215 000\$ au fond de roulement pour une période de 5 ans, dont les remboursements débiteront dans l'exercice financier suivant le déboursé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181015-36

Reconduction travaux de rognage de souches de frênes SI-18-18

CONSIDÉRANT le contrat pour les travaux de rognage de souches de frênes;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2018-1231 préparé par la Direction des travaux publics et des approvisionnements daté du 6 octobre 2018.

Il est proposé de reconduire, le contrat SI-18-18, pour les travaux de rognage des souches de frênes, à Paysagiste Roger Martel Inc., pour un montant de 32 049,28 \$ taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévues aux devis et la soumission, conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181015-37

Renouvellement de l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un environnement commun de gestion des actifs informationnels

CONSIDÉRANT que l'entente intermunicipale de la gestion des actifs informationnels actuellement en vigueur vient à échéance le 31 décembre 2018.

CONSIDÉRANT que les villes de Boucherville, Brossard et Saint-Lambert désirent prolonger leur association;

CONSIDÉRANT qu'un environnement commun de gestion des actifs informationnels a été mis en place au 1^{er} janvier 2011 et puis renouvelé au 1^{er} juin 2016;

CONSIDÉRANT que les villes de Boucherville, Brossard et Saint-Lambert souhaitent entre autres définir les différentes responsabilités qui leur sont attribuables dans l'organisation, la mise en commun d'un tel environnement et l'élaboration de leurs attentes;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, il y a lieu de signer une entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2018-1199 préparé par la Direction des finances.

Il est proposé d'approuver le renouvellement de l'entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Boucherville, la Ville de Brossard et la Ville de Saint-Lambert concernant la mise en place et l'exploitation d'un environnement commun de gestion des actifs informationnels, tel que décrit ci-joint pour la période s'échelonnant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer ladite entente pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181015-38

Agrile du frêne - entreposage temporaire de bois - 2121, boulevard De Montarville - Compagnie Pétrolière Impériale Ltée - entente

CONSIDÉRANT le dépérissement et la mortalité des frênes causés par l'infestation de l'agrile du frêne à Boucherville;

CONSIDÉRANT que l'abattage de nombreux frênes est nécessaire pour ralentir cette infestation et assurer la sécurité des biens et personnes;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville souhaite poursuivre ses efforts de valorisation du bois de frêne;

CONSIDÉRANT que la Ville doit entreposer le bois afin de pouvoir le valoriser;

CONSIDÉRANT les démarches en cours avec la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2018-1220 préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement.

Il est proposé d'autoriser le directeur général ou la greffière à signer une entente avec la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée pour l'entreposage temporaire de bois issu des abattages municipaux, sur le site du 2121, boulevard De Montarville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181015-39

RTL - Bonification des services sur les lignes 86-87

CONSIDÉRANT les résolutions 141020-31, 141117-37, 150217-43, 151117-43, 161017-45 et 170828-39 relatives à la bonification des services sur les lignes 86 et 87 du RTL;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville désire prolonger cette bonification des services;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la transition vers un mode de gouvernance métropolitaine du transport collectif auprès de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), le niveau de service offert pourrait être appelé à être modifié en cours d'année donnant droit à une modification ou à une résiliation de l'entente;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2018-1244 préparé par la Direction du greffe.

Il est proposé:

1. D'accepter de prolonger l'entente de services bonifiés pour une durée d'un an, débutant le 1^{er} janvier 2019 et se terminant le 31 décembre 2019;
2. De verser, en vertu de cette entente, au RTL un montant de 248 135 \$ plus les taxes applicables pour une durée d'un an, payable en quatre (4) versements égaux. Le tout conditionnellement à l'adoption des crédits nécessaires au budget 2019;

3. D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer tout document pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181015-40

**Acquisition du lot 1 909 008 Cadastre du Québec -
École Marguerite-Bourgeoys**

Mme la conseillère Josée Bissonnette se retire pour ce point.

CONSIDÉRANT la résolution 160830-55 relative à la promesse d'achat du lot 1 909 008 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2018-285 ordonnant l'acquisition du lot 1 909 008 du cadastre du Québec et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 773 000 \$;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2018-1247 préparé par la Direction du greffe.

Il est proposé que:

1. Que la Ville de Boucherville acquière le lot 1 909 008 cadastre du Québec au coût de 773 000 \$;
2. Que la Ville de Boucherville assume l'ensemble des frais relatifs à la transaction immobilière;
3. De mandater Prud'homme Fontaine Dolan pour rédiger tout acte requis en vertu des présentes;
4. D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer tout acte afin de donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme la conseillère Josée Bissonnette reprend son siège.

181015-41

**Convention de modification de servitude résidence
Caléo**

CONSIDÉRANT l'acte de servitude inscrit sous le numéro 23 643 769 au livre foncier de la circonscription foncière de Chambly;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville et Résidence Caléo inc. désirent modifier cette servitude.

Il est proposé:

1. D'approuver que l'acte de servitude 23 643 769 circonscription

foncière de Chambly soit modifié afin d'y autoriser à certaines conditions les plantations;

2. Que le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière sont autorisés à signer tout acte afin de donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181015-42

Orientation du conseil sur les sujets à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 18 octobre 2018

CONSIDÉRANT l'article 61 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q. c. E 20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération du 18 octobre 2018;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait des décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance.

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente en ce qui a trait à la séance ordinaire :

1. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-181018-4.1 et CA-181018-4.2;
2. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-181018-6.1 à CA-181018-6.9;
3. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-181018-8.1 à CA-181018-8.3 ainsi que CA-181018-8.5.
4. Non favorable à l'adoption de la résolution à l'article CA-181018-8.4.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181015-43

Subvention pour Club Soccer Boucherville

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2018-1235 préparé par la Direction générale.

Il est proposé d'octroyer une subvention de 9 500 \$ à Club Soccer Boucherville afin de les soutenir dans la tenue de leurs activités suivantes: Classique de l'Express et Surboum.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181015-44

Participation Sommet sur les infrastructures naturelles et les phytotechnologies

Il est proposé:

1. D'autoriser Mme Anne Barabé, conseillère, à participer au Sommet sur les infrastructures naturelles et les phytotechnologies le 23 novembre 2018 à Montréal;
2. D'autoriser le remboursement de ses dépenses ainsi encourues sur présentation des pièces justificatives, le tout selon les règles et lois applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181015-45

Participation - Le grand rassemblement par les tout-petits

Il est proposé:

1. D'autoriser Mme Josée Bissonnette, conseillère, à participer au Grand rassemblement pour les tout-petits les 20 et 21 novembre 2018 à Québec ainsi qu'à la conférence «En route vers l'entreprise intelligente» organisée par le DEL jeudi le 18 octobre à Longueuil
2. D'autoriser le remboursement de ses dépenses ainsi encourues sur présentation des pièces justificatives, le tout selon les règles et lois applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181015-46

Participation - Agora métropolitaine

Il est proposé :

1. D'autoriser Mme Magalie Queval, conseillère, à participer à l'Agora métropolitaine les 18 et 19 octobre 2018 à Montréal;
2. D'autoriser le remboursement de ses dépenses ainsi encourues sur présentation des pièces justificatives, le tout selon les règles et lois applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Parole aux membres du conseil

La parole est accordée aux membres du conseil.

181015-47

Levée de la séance

Il est proposé de lever la présente séance à 21h18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jean Martel, maire

Marie-Pier Lamarche, greffière